

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2025

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : huit
L'an deux mil vingt-cinq, le 28 janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

Mesdames : GAUTHEROT Annick - GUENOT Lucienne - SMEDLEY Marie-Hélène -
Messieurs : MAGNIN Didier - AURIERE André - GIRINAL Jean Marc - PAGET Olivier - M. TATIBOUËT
Bruno

Absents excusés : SOCIÉ Mathilde - CECH Franck - LEGAY Olivier

Date de convocation : 22 janvier 2025

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Madame Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2024 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2024 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

2 / Droit de préemption :

Le Maire a présenté une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant deux parcelles :

- La parcelle ZB 217, située au 3 Rue des Vignes, d'une superficie de 11 ares 80 centiares.
- La parcelle ZB 222, située à La Charrière, d'une superficie de 5 ares 48 centiares.

Après délibération, le Conseil Municipal a pris la décision suivante à l'unanimité des membres présents :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles cadastrées.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette décision.

3 / Assiettes et destination des coupes.

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de revoir la délibération n° 3 du 26 novembre 2024, qui concerne l'assiette et la destination des coupes. Par manque d'informations de la part de l'ONF le Maire propose de reporter ce sujet à la prochaine séance du Conseil Municipal ou consulter le technicien.

4/ Rétrocession du lotissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de rétrocession des espaces et équipements communs du lotissement à la commune.

- La rétrocession concerne la voirie, les panneaux, l'éclairage public et les plantations du lotissement.
- Le transfert de propriété sera effectif à la signature de l'acte notarié.

Des réserves ont été émises concernant :

- Les bouches à clé
- Certaines bordures de trottoirs endommagées

Des travaux de réfection sont prévus :

- Entre les domiciles de M. DELGADO et DAMPENON : remplacement de l'herbe par du ciment sur 5-6 mètres
- Entre les domiciles de Mme SOC et M. LEGAY : mise en place de béton sur 3-4 mètres

Mme MOYSE sera chargée de faire réaliser le bornage.

Un état des lieux sera effectué prochainement pour le lotissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents en faveur de la rétrocession du lotissement, sous réserve des points mentionnés par le Maire

5 / Appels d'offres aux entreprises qui assureront l'entretien de la commune :

Le Maire fait part au Conseil qu'un appel d'offre a été envoyé à diverses entreprises pour l'entretien de la commune. A ce jour, deux entreprises y ont répondu.

6 / Validation du Plan Communal de Sauvegarde :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré en collaboration avec M. ROLAND et une équipe de travail au cours des derniers mois.

Ce plan est un outil essentiel pour la gestion des risques et des situations de crise à l'échelle communale.

Le Maire a également introduit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui synthétise les différents risques majeurs auxquels la commune peut être confrontée. Ce document sera distribué à tous les habitants de la commune via leurs boîtes aux lettres, conformément à l'obligation d'informer la population sur les risques existants et les mesures de prévention.

Pour assurer l'efficacité du PCS, deux actions importantes ont été annoncées :

1. Un exercice sera organisé avec les membres du Conseil Municipal pour tester et améliorer le plan.
2. M. ROLAND élabore un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) spécifique pour la gestion de l'eau. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la solidarité intercommunale et de la gestion des compétences propres à l'intercommunalité, telles que l'approvisionnement en eau potable.

7 / Plantation de haie : Sensibilis'haie :

Le Maire rappelle le projet sensibilis'haie et la participation de la commune à celui-ci.

En collaboration avec la Fédération de chasse de Buthiers, 50 mètres de haie seront plantés « Aux vignes » près de l'ancien transformateur.

8 / Vente de la parcelle ZA 65 Avouay :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat par M. FLORIN concernant :

- La parcelle ZA 65, d'une superficie de 580 m²
- Le chemin attenant à cette parcelle, avec un droit de passage pour les ayants droit

Après délibération, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents :

- Accepter la vente de la parcelle ZA 65 à M. FLORIN d'une surface de 580 m² et propose le prix de 1.00 €

par m².

- Ne souhaite pas vendre le chemin rural attenant à la parcelle pour des raisons de sécurité (incendie, changement de propriétaire...)

Les frais afférents à la décision (notaire et bornage) seront à la charge de l'acheteur.

Cette décision du Conseil Municipal permet de répondre partiellement à la demande de M. FLORIN tout en préservant l'accès public au chemin pour les raisons évoquées.

09 / Questions diverses :

- Le Maire fait part au Conseil qu'il a envoyé un courrier à Mme CASSANI pour lui demander de faire marcher sa garantie décennale suite aux travaux réalisés Grande Rue à savoir, plaques de pavés dégradées et avaloir non conforme.
- Festival de Cave : L'expérience sera renouvelée cette année. Mr AURIERE demande un spectacle grand public. La date reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN



